



Yves CHASTAN
Sénateur de l'Ardèche
Maire de Privas

Réforme de l'enseignement artistique

Question écrite n° 17226 de M. Yves CHASTAN,

Sera publiée dans le JO Sénat du 17/02/2011

M. Yves CHASTAN attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de réforme de l'enseignement supérieur artistique.

De nombreux professionnels, et notamment de l'enseignement artistique, dénoncent une réforme basée sur une architecture institutionnelle rigide impliquant la disparition des centres de formations à l'enseignement artistique, sans qu'il y ait de contrepartie possible, alors même que l'enseignement représente le premier secteur d'emploi des musiciens.

Par ailleurs, cette réforme ne tient pas compte de la nécessité, au regard de la tendance générale des pratiques musicales, d'inscrire les logiques de médiations dans l'acte artistique lui-même.

Enfin, ce projet de réforme semble donner une priorité absolue à la formation d'artistes interprètes sans prendre en compte la grande diversité des approches créatives qui existent aujourd'hui dans les manières de créer, de produire, de diffuser et de penser la musique.

Dès lors, les professionnels du secteur demandent un moratoire d'urgence concernant ce projet de réforme, une évaluation, d'une part, des actions conduites depuis trente ans et, d'autre part, des établissements existants (Cefedem, CFMI...), ainsi que le développement de recherches sur ces thèmes et enfin des conclusions qui doivent être prises dans la concertation permanente avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux attentes des professionnels de ce secteur.